

Congrès académique du SNES-FSU à TONNERRE

POURQUOI ?

Le congrès est une étape importante de la vie démocratique du syndicat, un moment où sont élaborés les mandats du syndicat, c'est-à-dire les orientations majoritaires qui servent, à tout moment, de repères pour juger et apprécier

- les propositions ministérielles,
- l'avancement de telle ou telle revendication.

Certains de ces mandats ont un caractère permanent, mais d'autres nécessitent un travail de mise à jour.

Seuls l'apport collectif, la mise en commun, la mise en perspective des différents points de vue peuvent permettre l'élaboration d'une orientation qui tienne compte de tous les enjeux. Ne laissons pas à quelques-uns le choix de définir les mandats.

Nous vous invitons à prendre part à ce travail collectif :

- dans les établissements en participant aux réunions.
- au Congrès Académique, en vous faisant déléguer par la section SNES-FSU de votre établissement.

COMMENT ?

Envoyez au plus vite au SNES-FSU (6, Allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON) les contributions, en indiquant bien si elles sont individuelles ou collectives.

QUI ?

Le congrès académique est constitué :

- ⇒ par les délégués des S1*,
- ⇒ par les membres de la CA académique du S3.

En cas de vote par mandat, chaque S1 a droit à un nombre de voix égal à l'effectif de son S1 (cotisations payées et reçues au S3 le **mardi 20 mars 2012** au plus tard). Le ou les délégués de S1 répartissent les mandats sous leur responsabilité en tenant compte des avis exprimés dans les S1.

Les **retraités** constituent un S1 par département.

L'autorisation d'absence est de droit pour participer à une instance académique.

(*) 1 délégué pour effectif compris entre 1 et 10 syndiqués;

2 délégués pour effectif compris entre 11 et 40 syndiqués;
3 délégués pour effectif supérieur à 40 syndiqués.

QUAND ?

où ?

Jeudi 22 mars 2012
(à partir de 10 h 30)
et vendredi 23 mars 2012
Collège de Tonnerre (Yonne)

QUESTIONS MATÉRIELLES

DEPLACEMENTS

La section académique du SNES-FSU rembourse les déplacements en train et dédommage les déplacements en voiture (se regrouper en voiture, le cas échéant, pour les trajets).

RESTAURATION

Les déjeuners des **jeudi et vendredi midi** seront pris en commun au collège de Tonnerre.

Le repas de **jeudi soir** sera pris au restaurant.

HÉBERGEMENT

Les congressistes qui ne souhaitent pas rentrer chez eux le jeudi soir seront hébergés à l'hôtel ou chez des militants. Une circulaire du S3 aux sections d'établissement (S1) comportera, courant février, des **fiches d'inscription** et de **délégation** qu'il vous faudra renvoyer au SNES, 6, Allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON.

LA DÉLÉGATION AU CONGRÈS NATIONAL DE REIMS

Le nombre de délégués du S3 au congrès national est fonction du nombre de cotisations payées : en conséquence, les responsables SNES des établissements doivent **renvoyer les cotisations au plus vite**. L'article 6 du règlement intérieur national précise la composition de la délégation :

« Le congrès du S3 préparatoire au congrès national doit composer la délégation académique en tenant compte, en principe, de la représentativité des diverses orientations telle qu'elle résulte, dans l'académie, des élections à la CA nationale et, dans la mesure du possible, de la nécessité de représenter les catégories et les départements ».